

L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE SECTEUR DU HANDICAP : DES INSTITUTIONS CONFRONTÉES AU « CHANGEMENT » ?

Par Jean Blairon

Le 23 juin 2016, l'Association des services d'accompagnement et d'actions en milieu ouvert pour personnes handicapées (ASAH¹) organisait, en complément de son assemblée générale statutaire, un exercice démocratique. Il s'agissait de réunir les travailleurs des services membres pour mettre en débat les orientations générales que l'Association entend poursuivre.

La journée du 23 ne consistait pas en une consultation ponctuelle ; elle s'est inscrite dans un processus de réflexion en amont et en aval.

En amont, le Conseil d'administration a invité les équipes à réfléchir aux évolutions du travail d'« accompagnement », aux valeurs qui le fondent, aux relations que les services d'accompagnement entretiennent avec le secteur de l'aide aux personnes handicapées tant à Bruxelles qu'en Wallonie, à l'engagement sociétal qui sous-tend les actions des services.

Six services ont accepté de faire circuler des textes propositionnels quant à ces questions.

Nous avons été invité à réaliser une analyse critique de ces textes et à l'exposer devant l'ensemble des travailleurs.

En aval, des groupes de travail se sont constitués et chacun d'entre eux a proposé une affirmation par rapport aux questions énoncées ci-dessus, ainsi qu'une recommandation prioritaire à l'Association.

L'exercice auquel nous nous sommes livré ne pouvait que nous rappeler, quelque vingt plus tôt, le colloque organisé en septembre 1993 par les fédérations patronales FISSAAJ et EWAP : « Approches philosophiques de la personne handicapée et quelques outils méthodologiques »².

Nous y avons réalisé une intervention intitulée « L'accompagnement professionnel des personnes handicapées en milieu ouvert ».

L'intention des organisateurs du colloque se définissait en mettant en avant « la préoccupation des professionnels soucieux de réfléchir sur la dimension idéologique d'outils dont l'emploi risquait d'être un jour encouragé, voire imposé par le pouvoir subsidiant. »

L'outil controversé était à l'époque le « PSI » (Plan de Services Individualisés) dont le Québec essayait de favoriser l'importation.

Le contexte de l'époque était éminemment politique.

La question de l'accompagnement aujourd'hui l'est tout autant, même si elle a beaucoup changé.

Le texte qui suit est le développement de notre intervention. Les textes en italiques sont des extraits des textes produits en amont par les équipes.

UNE SITUATION POLITIQUE

Si l'on ne s'en tient pas au secteur du handicap, « l'accompagnement » semble avoir triomphé, s'être imposé partout (sans que s'exerce aucune critique par rapport à l'usage du mot) : les professeurs n'instruisent plus leurs élèves, mais les accompagnent sur la voie du savoir arpentée selon leurs supposés désirs ; dans le travail social, des « facilitateurs » accompagnent les demandeurs d'emploi

1 <http://www.asah.be>

2 Le texte intégral de ce colloque a été publié dans la revue de la FISSAAJ *Paradoxes*, numéro double 161/162, 1994.

vers... la fin de leurs droits.

Par contre, dans le secteur qui l'a vu naître, l'accompagnement tend à se trouver « nulle part », tant le soutien qui lui est accordé est faible et peu assuré.

« Dans les budgets consacrés à la politique des personnes handicapées, les services ambulatoires tels que les nôtres pèsent fort peu face aux grosses institutions gérant des lieux de vie ségrégués. »

Les praticiens de l'accompagnement sont donc soumis à un paradoxe fort, qui s'apparente à un paradoxe de perception.

Ce paradoxe est par exemple vécu par un enfant qui assiste à une forte dispute de ses parents et qui les interroge sur les raisons de leur affrontement ; il s'entend répondre (pour le rassurer) « on ne se dispute pas ». Doit-il douter de ses propres sens ? Doit-il douter de la parole de ceux qui ont autorité sur lui ? Inutile de dire qu'un tel paradoxe peut être déstructurant ; le rapport des services aux autorités peut être homologué.

Le thème du « changement » semble dès lors s'imposer aux praticiens, sous une double forme.

- faut-il changer de référence, voire de nom (faut-il abandonner le terme d'« accompagnement », devenu galvaudé, et pour bien faire la distinction avec « *des pratiques et des philosophies* » bien différentes) ?
- Faut-il se résoudre à une évolution des pratiques d'accompagnement « dans un monde qui bouge » ?

Il n'est pas possible de raisonner sur ces questions si l'on ne prend pas en compte le fait que le thème du changement est devenu une fausse évidence utilisée par le camp du pouvoir.

Ce *changement imposé* revêt aujourd'hui une triple dimension :

- il se présente comme inéluctable, comme un choix « incontournable » (c'est-à-dire un non choix³) : « on n'a pas le choix, il faut choisir le changement (évoluer avec son temps, etc.) » ;
- il prétend offrir une garantie de survie aux systèmes existants (mais il fait courir le risque de destruction de ce qu'il prétend protéger) ;
- il se pare des couleurs du progrès (mais il masque les régressions qu'il cherche à obtenir).

L'exemple de la « modernisation » de la Sécurité sociale est parlant à cet égard : elle serait devenue impayable, devrait faire l'objet de toutes les attentions pour « être sauvée » (ce qui impose que son système soit déconstruit) ; sa « modernisation » constitue un pas vers sa suppression.

Le pouvoir peut en outre aujourd'hui s'appuyer sur les critiques qu'il essuie pour faire avancer ce qu'elles cherchent à endiguer. L'exemple de l'allocation universelle est édifiant à ce sujet : elle prétend apporter une aide inconditionnelle (en référence à la critique de la conditionnalité de plus en plus poussée de l'aide sociale), mais au prix de la déconstruction du socle sociétal de la redistribution.

RETOUR SUR L'HISTOIRE

Face à un tel brouillage des positions, un retour sur l'histoire de l'accompagnement constitue une garantie de réflexivité moins manipulée. « *Repenser l'accompagnement, ses fondements. Est-ce parce qu'au bout de 20 ans on fait un peu de résistance au changement ? Mais pour moi, le mot accompagnement est devenu le fondement, la base de ma pratique.* »

3 Thème défendu par Luc Boltanski dans son ouvrage L. Boltanski, *Rendre la réalité inacceptable*, Paris, Démopolis, 2008. Nous avons développé cet argument dans notre texte « Une société qui change », *Intermag.be*, analyses et études asbl RTA 2016, www.intermag.be/562.

On peut situer la naissance de ces pratiques dans la lignée de la critique des institutions fermées opérée par Erving Goffman⁴ (prison, caserne, sanatorium, couvent, hôpitaux psychiatriques, foyers résidentiels justement...).

Goffman dénonce les missions officieuses remplies par ces institutions qui, au travers de la coercition qu'elles exercent, aboutissent à détruire l'autonomie culturelle des « reclus », à désintégrer leur « moi ».

Il y a en effet selon lui un « type » d'institution, qui se caractérise par le fait

- que tous les aspects de la vie du reclus sont placés sous une autorité unique dans un lieu unique ;
- que ce genre d'institution est incompatible avec la vie familiale et la vie de travail ;
- qu'un certain nombre de « procédés » peuvent s'y mettre en œuvre (isolement, mortification, contamination, embrigadement, institutionnalisation⁵...).

Les professionnels qui ont mis en avant des pratiques en « milieu ouvert », en « milieu ordinaire » l'ont fait au nom de la liberté (contre le caractère totalitaire) et de l'authenticité (contre l'adoption forcée des « valeurs » de l'institution). L'auto-détermination (« *je sais ce qui est bon pour moi* ») a été opposée à l'hétéronomie (Selon la formule : « *Rien sur moi sans moi* »).

Le thème de l'auto-détermination n'est cependant pas à l'abri de la stigmatisation positive (qui conduit à sur-valoriser le comportement d'une personne stigmatisée, au principe justement « qu'elle n'est pas comme nous »⁶).

Peut-être eussions-nous été plus inspirés de nous ranger sous la bannière du **droit à s'aviser** (« faire réflexion, avoir l'audace de ») **et se raviser** (« changer d'avis »), compte tenu d'une dynamique de confrontation au collectif (le groupe, d'autres groupes, l'espace public).

Cette bannière est aussi celle de la démocratie culturelle, laquelle, en effet, comporte toujours deux volets : le droit à développer sa propre culture et l'exigence de confronter ses productions au regard public.

« Toute politique culturelle a pour objectif fondamental la mise en œuvre de l'ensemble des moyens capables de développer les possibilités d'expression et d'assurer la liberté de celle-ci. Il s'agit de reconnaître à l'homme le droit d'être auteur de modes de vie et de pratiques sociales qui aient signification. Il y a en conséquence lieu de ménager les conditions de la créativité où qu'elles se situent, de reconnaître la diversité culturelle en garantissant l'existence et le développement des milieux les plus faibles (...). » ... et que des actions immédiates s'imposent déjà : « Réaliser les conditions d'une démocratie culturelle comportant, dans une perspective de décentralisation et de pluralisme, l'intervention directe des intéressés. »⁷

A l'inverse, dans le secteur du handicap, « l'accompagnement » s'est souvent appuyé sur un **argument interne au secteur** qu'on peut considérer comme erroné : on allait « faire sortir les personnes des institutions » ; aujourd'hui, sous le joug d'une « *dichotomie simplificatrice entre cas légers et cas*

4 E. Goffman, *Asiles, Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minuit, 1968. Nous avons présenté et prolongé cette analyse dans J. Blairon, J. Fastrès, E. Servais et E. Vanhée, *L'institution totale virtuelle*, Bruxelles, Luc Pire, coll. Détournement de fond, Bruxelles, 2001. Cf. aussi J. Blairon, « La dignité humaine en CPAS, quelles questions, quelles actions ? », *Intermag.be*, analyses et études asbl RTA 2013, www.intermag.be/396.

5 Il s'agit pour Goffman du fait que le « reclus » n'est plus capable d'imaginer une vie en dehors de l'institution et qu'il finit par en épouser les valeurs, lui fussent-elles défavorables.

6 Le combat contre les déterminismes, les contraintes, la domination, si dur, si exigeant pour chacun d'entre nous, ne peut pas être supposé gagné avant de le mener – c'est parfois ce qui se passe pourtant pour les personnes handicapées ou tout autre groupe stigmatisé, crédité de façon sirupeuse d'une liberté de pensée que nous ne nous reconnaissons pas.

7 Extrait des actes d'un colloque de 1972 où la délégation belge (M. Hichter, E. Grosjean et H. Ingberg) semble avoir exercé une forte influence ; cf. l'analyse de Jean-Pierre Nossent, www.ihoes.be/PDF/JP_Nossent_Pratique_democratie_culturelle.pdf.

lourds », perdue le scénario, qui ne résiste pas à l'analyse, « *que les services en milieu de vie vont libérer des places en résidentiel pour les situations les plus lourdes.* »

On a aussi trop peu aperçu que le dispositif de l'accompagnement était susceptible de se faire « retourner », comme toutes les revendications culturelles de liberté et d'authenticité de la fin des années 60.

Le système capitaliste, en effet, les a prises en compte et les a mises à son service⁸ : on a vu les entreprises capitalistes écraser leurs lignes hiérarchiques, promettre à leurs travailleurs une reconnaissance individuelle contre leur « responsabilisation », c'est-à-dire contre un auto-contrôle au profit (unilatéral) des valeurs de l'entreprise - sommes-nous si loin de l'institutionnalisation ?).

Dans ce jeu de dupes, on trouve, comme Pierre Bourdieu nous a appris à le voir⁹ :

- la mise en avant de l'individuel contre le collectif (négociation individuelle du salaire « au mérite », au détriment des conventions collectives) ;
- la promotion d'une reconnaissance profilée par l'institution (qui implique l'acceptation de la concurrence généralisée, y compris à l'intérieur des équipes, au détriment de la solidarité) ;
- le report du poids de la responsabilité sur l'individu (jugé comptable de ses résultats et des résultats de l'entreprise) ;
- l'institution d'un « optimum » productif¹⁰ comme norme : il faut être au top, ce qui veut dire dépasser le maximum requis.

L'évolution du travail social vers un rôle ambigu de « *responsabilisation* » individuelle ne laisse pas d'inquiéter dans ce contexte ; on peut suspecter que ce rôle consiste à **faire embrasser par ceux que la société n'appuie et n'appuiera pas les valeurs sur lesquelles celle-ci s'appuie pour justifier leur abandon. Nous n'avons pas à les « responsabiliser », nous avons à les défendre et à construire avec elles les conditions de leur créativité.**

3 QUESTIONS POUR DISCUTER L'IDENTITÉ ET LE DEVENIR DE « L'ACCOMPAGNEMENT »

Pour éviter de ne voir l'accompagnement que par la lorgnette du secteur dans lequel il semble s'inscrire ; pour se prémunir de « retournements » porteurs de contre-valeurs ; pour éviter qu'il ne devienne paradoxalement le véhicule d'un abandon de ses bénéficiaires, il est utile de construire collectivement des réponses à au moins trois questions.

COMMENT PARLER NOTRE SPÉCIFICITÉ IRRÉDUCTIBLE ?

Nous parlons ici de celle qui a été au fondement de l'innovation que nous avons représentée, et auquel nous nous devons d'être créativement fidèles sans l'oublier et sans la trahir.

Il faudrait pour ce faire probablement repartir du rôle central que joue aujourd'hui la subjectivité. Par exemple dans le monde du travail en général : partout, même dans le travail industriel, ce qui compte, c'est désormais le traitement de l'information (et son contrôle), la créativité (pour s'adapter, innover...) et l'engagement (se donner à fond).

Le travail social n'est pas à l'abri de cette évolution. La double question

- de l'égalité devant les chances de subjectivation ;

8 Résumé de l'argumentaire de L. Boltanski et E. Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

9 P. Bourdieu, *Contre-feux*, Paris, Raisons d'agir, 1999.

10 L'expression est de J.-P. Le Goff.

- de la définition même de ce qu'est la subjectivation y est devenue centrale.

On peut défendre l'hypothèse suivante : les enjeux contemporains de l'accompagnement concernent **l'existence ou l'absence de supports de subjectivation** (c'est la pensée de R. Castel¹¹) et la **définition de celle-ci comme la liberté de passer du sujet libre à l'acteur** (selon M. Wieviorka¹²).

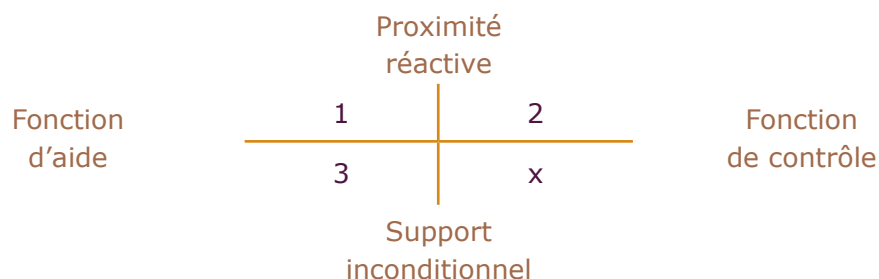
La définition de l'accompagnement comme « *cheminement aux côtés de* » risque en effet de faire porter tout le poids sur l'individu, si ce n'est de faire le lit d'un « optimum éducatif » trop fréquent (les personnes sont soumises à une obligation de développement permanent).

Passer d'une conception du cheminement à celle du support, et de la liberté de s'aviser et se raviser, par rapport à soi, ses appartenances, son inscription dans l'environnement est peut-être la voie à suivre.

On peut peut-être réfléchir alors à la spécificité irréductible de l'accompagnement en croisant un axe du rôle du professionnel et un axe de la fonction du service.

L'axe du rôle oppose une attitude de proximité réactive (l'initiative doit y venir de la personne accompagnée) et une attitude de support (dont la nécessité, si elle peut être fluctuante, relève aussi d'une responsabilité sociétale et pas seulement de la personne¹³, dont il s'agit de « *renforcer les forces* »).

L'axe de la fonction oppose une visée d'aide à une visée de contrôle.



La position 1 serait celle de l'angélisme (l'aide réagit à une demande que le professionnel « libère ») d'aide ; la 2, celle de l'activation (on contrôle si la personne « se bouge », est méritante, non sans ambiguïté) ; la 3, celle de l'accompagnement (Un support à la subjectivation est offert inconditionnellement par la société à la personne, pour la soutenir dans ses velléités et ses tentatives audacieuses d'acteur) ?

COMMENT PENSER ALORS NOS RELATIONS AVEC LES AUTRES SERVICES ?

Il s'agit tant des services publics que des services résidentiels.

Est-il impossible d'identifier une similitude d'enjeux et de risques (en l'occurrence toutes les façons d'endosser un rôle de dominé culturel) ?

Faute de cette possibilité, on risque d'entretenir l'argument interne erroné et de contribuer à la

11 Cf. par exemple l'interview de R. Castel, www.contretemps.eu/interviews/%C2%AB-jamais-individu-n%E2%80%99existe-support-%C2%BB-entretien-robert-castel.

12 M. Wieviorka, *Retour au sens, Pour en finir avec le déclinisme*, Paris, Laffont, 2015.

13 Nous nous permettons de rappeler ici cette prise de position inhérente à la démocratie culturelle, évoquée supra : « Il y a en conséquence lieu de ménager les conditions de la créativité où qu'elles se situent ».

déconstruction des acteurs collectifs (dont l'Etat, qui agit au nom du désintéressement, reste le modèle).

Le tableau suivant tente d'établir une telle similitude.

Acteurs	Enjeux	Risques (domination culturelle intégrée)
Services publics	Maintenir la main gauche de l'Etat	Egalité formelle et inégalité réelle Tous mais personne
Services d'hébergement	Protection avec connexions d'ouverture	Abandon Collectif sans individuel
Services d'accompagnement	Ecoute confrontante	Responsabilisation polluée Individuel sans collectif

Pour les services publics, il s'agit de sortir de la schizophrénie de l'Etat¹⁴, lorsque sa main droite (celle du développement économique) ne veut plus ce que fait sa main gauche (qui assure une égalité et une solidarité). C'est toute la question des politiques d'austérité (qui ne sont pas imposées à tous, c'est le moins que l'on puisse dire...). Pour autant, il convient d'éviter de raisonner seulement en termes d'égalité formelle (par exemple en posant que « qui veut peut ») et de contribuer à ce qu'une égalité de traitement formelle ait pour conséquence qu'on ne tienne pas compte des singularités ni des nécessités différentielles.

Pour les services d'hébergement, l'enjeu est d'offrir une protection qui ne soit pas synonyme de fermeture et de pouvoir total (« *De plus en plus de services résidentiels travaillent dans l'esprit d'une intégration dans le milieu de vie, d'une ouverture vers l'environnement, et d'un recours aux services généraux* »). Le risque est d'abandonner face à la difficulté (au moindre écueil) et de construire des fonctionnements collectifs qui écrasent les individualités.

Pour les services d'accompagnement, il faut assurer une écoute confrontante (faire exister le réel sans écraser le désir), en évitant de tomber dans le piège d'une logique de « *responsabilisation* » comme d'un point de vue qui serait centré sur l'individu sans prendre en compte les groupes et l'intérêt général.

Un raisonnement de ce type ne permet-il pas, par-delà la diversité des statuts et des logiques d'action, de se voir confrontés à des enjeux complémentaires et à des risques analogues ?

Dans ce contexte, **l'existence ou l'absence de sophisme de succession peut fonctionner comme révélateur**. Ce sophisme fait prendre la succession temporelle pour une succession causale (« post hoc, propter hoc » : il a eu un accident après s'être disputé avec sa femme).

Dans les relations entre les types de services, ce sophisme s'exprime comme suit « rien de légitime avant moi » et « rien de possible après l'autre ».

Si au contraire la diversité de services se pensait en termes de supports diversifiés, les propositions-guides suivantes seraient actives :

- se connecter avec soi-même ce n'est pas trouver ou exprimer une identité, c'est la mettre au travail en se connectant et confrontant d'emblée avec tout autre comme porteur de droits ;
- cette articulation de l'individuel et du collectif doit être homologiquement instituée dans l'accompagnement (dans les actions que mènent les services – c'est une interprétation des

14 P. Bourdieu, « La démission de l'Etat », in *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993.

- missions d'aide individuelle et d'actions sur l'environnement) ;
- il est impossible de découpler les luttes culturelles (liberté ; authenticité) des luttes sociales (égalité ; solidarité) qui ont permis la création d'un système de redistribution générale ; on peut d'ailleurs craindre que la logique de « *bien-être* » et de « *qualité de la vie* » des personnes ne signe l'abandon collectif de ces luttes collectives.

QUEL ENGAGEMENT SOCIÉTAL POUR LES PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT ?

Il ne faudrait pas en la matière reproduire l'erreur de la critique interne au secteur (par exemple en s'en tenant à une logique corporatiste en menant des actions pour les populations spécifiques ; pour les services).

Il faut ici rappeler que **l'action communautaire, soit l'action qui vise à transformer l'environnement, par exemple en se préoccupant des « conditions de la créativité » et de l'audace**, pointe vers l'adoption de questions publiques par le corps social : une question publique est celle qui considère que certaines épreuves personnelles (de milieu, par exemple une situation de handicap) sont en fait des questions de structure (de fonctionnement et de modèle sociétaux, par exemple en promouvant un modèle de société qui considère tous les sociétaires comme « égaux et différents »¹⁵).

Mais pour qu'une question devienne publique, il faut certes qu'elle soit adoptée par d'autres que ceux qu'elle concerne, mais aussi qu'**elle soit conçue comme concernant tous les sujets et pas seulement ceux qui revendiquent sa prise en compte.**

Dans cette optique, la question centrale est moins de faire « monter » des questions spécifiques à un groupe social (les personnes handicapées) que de les traduire de telle façon que des alliances inédites puissent être construites, sur base d'une identification du caractère transversal des questions posées.

Il nous semble que c'est autour de la subjectivité telle qu'elle est aujourd'hui sur-sollicitée (et non congédiée comme au temps du taylorisme), épuisée (on se donne à fond puis on est jetés) et pervertie (cf. les ambiguïtés du thème de la reconnaissance, qui constitue une promesse de valorisation individuelle souvent réalisée au prix de la solidarité) - que de telles alliances pourraient se construire, au nom de la transversalité des questions qui agitent le travail, le travail social et les situations de non travail.

Les combats transversaux seraient alors ceux qui s'opposeraient à trois catégories de domination.

- Celles qui correspondent à des logiques de **programmation** des ressources subjectives (par exemple celles qui posent qu'il faut « établir un projet de vie » selon un modèle prédéfini ») ; serons-nous alors solidaires de ceux qui s'opposent à la généralisation de l'obligation faite à tout bénéficiaire d'un revenu d'intégration de définir un « PIIS »¹⁶?
- Celles qui mettent en œuvre des processus de **confiscation** de ces ressources. Serons-nous solidaires des agents de service public à qui l'on impose des « plans opérationnels » à répétition, définis sans les personnes les premières concernées et dans une optique managériale issue tout droit de la logique capitaliste actualisée ?
- Celles qui produisent une **instrumentalisation** des ressources subjectives (exploitées,

15 La formule est d'Alain Touraine ; elle est le sous-titre de son ouvrage *Pourrons-nous vivre ensemble ?*, Paris, Fayard, 1997.

16 Cf. C. Mahy et J. Blairon, « CPAS, majorité fédérale et mensonges d'Etat », *Intermag.be*, analyses et études asbl RTA 2016, www.intermag.be/560.

assimilées, intégrées à « des ensembles sur lesquels il n'est pas possible de peser »¹⁷). Serons-nous solidaires de tous les travailleurs qui les subissent, donnant tout, puis jetés comme des déchets ?

Ces combats ne se poseraient pas seulement en termes de liberté et d'authenticité. Ils se coupleraient à la dénonciation des écarts entre les contributions et les rétributions ; le non marchand, par exemple, est un contributeur central à la production des ressources subjectives sans que sa rétribution soit à la hauteur de cette contribution.

Les **supports de subjectivation** qu'il offre peuvent être vus comme la richesse première des sociétés dites de l'information ; à ce titre, ils constituent la condition de toute production ; sans leur travail, aucun travail de quelque sorte que ce soit ne serait possible. Le moins que l'on puisse dire est que nous sommes loin des questions de bien-être et de qualité de la vie, qui me paraissent plus centrées sur une dimension de consommation de l'existence que sur la dimension de production en tant que telle... Le danger est alors de marginaliser les actions qui sont menées pour les personnes handicapées, si ce n'est de neutraliser leur impact critique sur le modèle de société dominant.



Pour citer cette analyse

Jean Blairon, « L'accompagnement dans le secteur du handicap : des institutions confrontées au « changement » ? », *Intermag.be*, analyses et études en éducation permanente, RTA asbl, juin 2016, URL : www.intermag.be/570.

17 C'est une définition de l'abus de pouvoir exercé dans les sociétés « post-industrielles » ; elle est proposée par Alain Touraine, qui en fait un des mécanismes de désobjectivation.